

Oral de mise en situation collective – U24A

Ce module vise l'acquisition des savoir-faire et des savoir-être attendus à cette épreuve orale de **Mise en situation collective déterminante** et souvent redoutée.

Elle donnera lieu à **un accompagnement intensif** par un diplômé de l'ENFIP, en 3 étapes réparties tout au long de la formation en distanciel et/ou en présentiel :

- Etape 1 : **Méthodologie de l'oral de mise en situation collective** présentant l'ensemble des attendus de l'épreuve et des outils mis à disposition – 1 Visio collective par groupe ou sous-groupe
- Etape 2 : **Coaching avec votre formateur**, type foire aux questions, à l'initiative de l'apprenant – En vis à vis individuel (visio, mail, téléphone)
- Etape 3 : **Pour les admissibles**, passage d'un oral blanc devant un jury en tant que candidat avec "debriefing" personnalisé – Visio et/ou présentiel (Maximum 2 passages)

Les informations concernant ce dispositif seront communiquées sur le forum.

Pour accompagner votre préparation, vous disposerez de **ressources complémentaires** :

- **Éléments de méthodologie** permettant de gérer cette mise en situation collective et de répondre à l'étude du cas pratique proposé
- Base de **questions de mise en situation professionnelle**
- Éléments sur **l'environnement de la Direction du travail** (services, missions, etc.)
- Éléments de **RH publique** (Slides et Quiz).
 - Les principes généraux du statut général des fonctionnaires et leur application
 - Droit et obligation du fonctionnaire, déontologie et discipline